

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 janvier 2026

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept janvier à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 5

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Clément VERGNE, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Christèle COURSAT, M. Michel BREUILH par M. Bernard COMBES M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Christine DEFFONTAINE par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-Verbal de remise d'ouvrage suite à la réalisation de la piste d'athlétisme au Stade Alexandre Cueille

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo a construit en 2013 une piste d'athlétisme moderne en remplacement de la piste en cendrée qui existait autour du stade de rugby Alexandre Cueille,
- Considérant que Tulle Agglo, par cet investissement légèrement supérieur à 1 million d'euros, a voulu dynamiser la pratique de l'athlétisme qu'elle soit de compétition ou de loisirs,
- Considérant que Tulle Agglo propose que l'équipement soit désormais remis gracieusement à la Ville de Tulle puisque le terrain d'assiette de la piste lui appartient,
- Vu le Procès-Verbal de remise d'ouvrage afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le procès-verbal de remise d'ouvrage de la piste d'athlétisme du Stade Alexandre Cueille par la Communauté d'Agglomération à la Ville de Tulle.

2- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

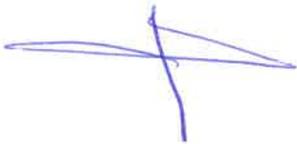
-

Le Maire,
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JAN. 2026

Date et ref de l'accusé de réception : 28 JAN. 2026

DS - 270/2025



Procès-verbal de remise d'ouvrage

Monsieur Bernard COMBES, Maire de la commune de Tulle, propriétaire de l'équipement sportif sis à l'Auzelou 19000 TULLE et comprenant une piste d'athlétisme,

Et

Monsieur Michel BREUILH, Président de la communauté d'agglomération de Tulle ayant pris en charge financièrement la création de la piste d'athlétisme du stade Alexandre Cueille 19000 TULLE,

Se sont réunis à l'effet de procéder à la remise par la communauté d'agglomération de Tulle à la commune de Tulle de la piste d'athlétisme sise à l'Auzelou, autour du stade Alexandre Cueille 19000 TULLE, sur la parcelle AK 268.

L'ouvrage remis est défini par les plans et documents nécessaires à son exploitation, joints au présent PV.

Un nettoyage complet de l'ouvrage sera effectué aux frais de Tulle agglo conformément à la décision du Président n° 148 du 12 novembre 2025 acceptant l'offre de la société AQUACLEAN pour cette prestation d'un montant de 7 741.20 € TTC.

Les parties constatent sans réserve la conformité de l'ouvrage aux documents joints, en conséquence, Monsieur Bernard COMBES, Maire de la commune de Tulle déclare en accepter la remise.

A dater de la présente remise :

La remise de la piste d'athlétisme par la communauté d'agglomération de Tulle à la commune de Tulle est constatée ; la commune de Tulle en assurera désormais son exploitation et son entretien.

La commune de Tulle assurera l'entretien et la gestion de l'ouvrage remis.

Il est précisé que ce transfert d'ouvrage ne fera pas ultérieurement l'objet d'une réitération par acte authentique, étant donné que la commune de Tulle est propriétaire de l'assise foncière de ladite piste transférée.

Fait en 2 exemplaires,

A Tulle le 19 novembre 2025

Le Maire,

Bernard COMBES

Le Président,

Michel BREUILH

Département :
CORREZE

Commune :
TULLE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 19/11/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
POLE TOPO. DE GEST. CADASTRALE
C.F.I.P. BRIVE LA GAILLARDE 50
boulevard Gontran Royer 19100
19100 BRIVE LA GAILLARDE
tél. 05.55.18.35.16 -fax
sdif19.ptgc@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

